

Séance du 09 Octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le 09 Octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Jean-Claude CLASSIQUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Octobre 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GRELLIER Francis, LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GUILLEMET Catherine, DREY Marie-France, PATEAU Jean-Michel, BOUQUET Fatima, RAFFIN Patrick, BERNE Philippe, DE DIOS MIGUEL Laure, CHABASSE Agnès, FROMENTIN Guillaume, CORBRAS Christelle, PELAUD Mikaël, LACOTTE Christian formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs : EUDE Anne-Marie a donné pouvoir à BOUQUET Fatima, SOULARD Claudie a donné pouvoir à GRELLIER Francis

Absent excusé : CLOCHET Jean Noël.

A été nommé **secrétaire de séance** : PATEAU Jean-Michel

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

1 Aménagement Ilot de l'Alambic :

- Consultation des entreprises

2 Projet de démantèlement de matériel ferroviaire dans le cadre de la reconversion du Technicentre de Saintes

- Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

3 Informations :

Lotissement « Chez Pillet »

4 Questions diverses

Objet : Aménagement d'un espace en centre bourg : « l'îlot de l'alambic »
Consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2019/06/001, en date du 19 juin 2019, le conseil municipal a adopté l'Avant-Projet Détaillé concernant les travaux d'aménagement d'un espace en centre bourg « l'îlot de l'alambic ».

Madame Claudine BRUNETEAU informe le Conseil Municipal que l'arrêté accordant le permis de construire a été signé le 02 octobre 2019. Elle précise que le projet a reçu un avis favorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

L'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet Architectes Associés AACGR travaille actuellement sur le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour ces travaux.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation selon une procédure adaptée,
- Dit que la publicité sera faite dans un journal d'annonces légales et sur WWW.marches-securises.fr
- Charge la commission « Marchés à Procédure Adaptée » d'analyser les offres et de retenir celles qui sont économiquement et techniquement les plus avantageuses.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et tout document afférent à cette opération.

18h55 - Arrivée de Monsieur Guillaume FROMENTIN

Objet : Projet de démantèlement de matériel ferroviaire dans le cadre de la reconversion du Technicentre de Saintes -
Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SNCF Mobilités Technicentre Charentes Périgord a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant le projet de démantèlement de matériel ferroviaire dans le cadre de la reconversion du Technicentre située 19 avenue Jules Dufaure à Saintes.

A cet effet, une consultation du public a eu lieu du 2 septembre au 20 septembre 2019. Ce dossier soumis à enquête publique a été mis à la disposition du public durant un mois et a fait l'objet d'un affichage sur les panneaux municipaux.

A l'issue de la procédure, Monsieur le Préfet statuera par arrêté préfectoral sur cette demande. La décision prendra la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires.

En application de l'article R 512-16-11 du Code de l'environnement, notre commune étant concernée par les risques ou inconvénients dont l'établissement peut être la source, est appelée à donner son avis sur cette demande.

Après avoir présenté en détail les différentes pièces du dossier, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses observations sur cette demande d'enregistrement.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'a pas d'observations à formuler, et considère que ce projet est de nature à maintenir l'emploi sur le bassin de Saintes.

Informations :

. Lotissement « Chez Pillet »

Monsieur Sylvain LESPINASSE rappelle que le Conseil Municipal a décidé de confier l'opération d'aménagement du lotissement Chez Pillet à la SEMIS.

En séance du 27 Février 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention définissant les rapports entre la commune et la SEMIS dans le cadre du programme d'aménagement qui consiste en la réalisation de :

- 2 macro-lots pour la construction de 9 à 15 logements à vocation sociale
- 9 terrains à bâtir destinés en priorité aux primo-accédants

Monsieur Sylvain LESPINASSE présente le plan de composition actualisé qui comporte des modifications mineures par rapport au plan proposé initialement.

Il précise que le choix d'une voirie circulaire a été privilégié pour éviter l'aménagement d'un local poubelle à l'entrée du lotissement ce qui a nécessité à l'aménageur d'élargir la chaussée. Ainsi, la collecte se fera en porte à porte.

Une haie végétale, à la charge de l'opérateur, entourera l'ensemble. Le bois jouxtant cet espace sera conservé ainsi que les chênes qui bordent l'allée piétonne. D'autres plantations de type haie viendront renforcer la transition entre le lotissement et le cheminement piéton.

D'ores et déjà, le secrétariat de mairie a reçu des demandes de famille pour l'acquisition de terrains à bâtir.

Le programme de consultation des entreprises devrait intervenir fin d'année, le commencement des travaux début d'année prochaine.

Monsieur le Maire indique que ce projet confirme les objectifs du PLU, à savoir la création d'une OAP Chez Pillet. La concrétisation de cette opération devrait voir l'arrivée de jeunes familles.

. Valorisation de l'aqueduc gallo-romain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une autorisation de travaux a été déposée par la CdA de Saintes pour la préservation et la valorisation du Pont-Aqueduc des Arcs, classé monument historique, situé à Fontcouverte dans l'enceinte du Golf de Saintes. Il rappelle que cet édifice a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques de l'aqueduc gallo-romain par arrêté du 17 février 2014.

Monsieur le Maire présente en détail les travaux projetés. Il expose que la CdA de Saintes a saisi l'opportunité des découvertes dernières pour lancer un projet d'ensemble destiné à restaurer, valoriser et faire découvrir le monument au travers de 3 sites emblématiques : la Grand Font à le Douhet, le Vallon des Arcs à Fontcouverte et la source de Vénérand.

Ainsi, sera aménagée à cet effet prochainement, une maison de l'aqueduc à Vénérand, des travaux de restauration, de valorisation et d'accessibilité du monument sur Le Douhet et Fontcouverte.

Pour compléter ce projet, des boucles de randonnées vont être aménagées. Les visiteurs seront invités à sillonner le territoire en suivant des parcours qui les conduiront sur les traces des aqueducs gallo-romains de notre territoire.

. Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Madame Catherine GUILLEMET informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en place des bâches incendies au village de Chez Tessier et route de Taillebourg sont en cours d'achèvement.

La phase de recherches foncières se poursuit pour les derniers points à équiper. Après validation du SDIS, 5 points incendie vont être installés prochainement et feront l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR lors d'un prochain conseil municipal.

. Lotissement d'Hector

Monsieur Sylvain LESPINASSE indique que les travaux du lotissement, aménagé par la famille Charrier, ont débuté. Les riverains de la route de la Sauzaie ont pu apercevoir les engins de chantier oeuvrer.

. Zone d'activités « la Sauzaie »

Monsieur Sylvain LESPINASSE informe le Conseil que la CdA de Saintes va entreprendre, courant semaine prochaine, des travaux d'aménagement pour l'extension de la ZA.

. Urbanisme

Monsieur Sylvain LESPINASSE indique qu'il a constaté les effets du PLU puisqu'il nous a permis d'accueillir une vingtaine de nouveaux foyers.

Questions diverses :

. Route du Charenton

Monsieur Philippe BERNE s'interroge sur les travaux à venir route du Charenton.

Monsieur Sylvain LESPINASSE répond que conformément à la demande du Département, la commune a procédé à l'enfouissement des réseaux. Les travaux se sont achevés en juillet dernier.

Après renseignement, le Département entreprendra les travaux d'aménagement début d'année prochaine. Il est rappelé que l'enveloppe prévisionnelle pour ces travaux s'élève à 400 000 €. La commune de Fontcouverte financera à hauteur de 40 %. Le plan des travaux de sécurisation est à disposition à l'accueil de la mairie.

. Déchetteries

Monsieur Jean-Michel PATEAU expose que le journal de l'agglomération a indiqué qu'à partir du 1^{er} octobre la déchetterie de Chaniers ne sera ouverte que les matins. Compte tenu de la fermeture de l'Ecosite et du site de Brassaud, ne pourrait-t-on pas demander à la CdA à ce que la Déchetterie de Chaniers bénéficie d'une amplitude horaire plus large.

Monsieur le Maire répond que la modification temporaire des horaires doit correspondre à la période de travaux en cours et/ou d'évacuation des déchets en journée. Il charge Catherine GUILLEMET de se renseigner.

. Soutien à l'équipe du F.C.F.

Monsieur Francis GRELLIER invite le Conseil Municipal à soutenir l'équipe de foot de Fontcouverte ce samedi, à 20 heures. Elle recevra l'équipe de Bergerac (N2). Un public nombreux est attendu.

. Commémoration du 11 novembre

Francis GRELLIER indique que la cérémonie se déroulera au monument aux morts à 11h00. Après un temps de recueillement et un dépôt de gerbe, suivra le verre de l'amitié.

. Bulletin d'informations municipales

Chaque conseiller municipal est invité à procéder à la distribution du bulletin d'informations n° 54.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Ont signé au registre les membres présents.